



Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)

Document d'information patient

Ce qu'on fait :

La PTA vient en aide aux professionnels qui s'occupent déjà de vous ou qui vont s'occuper de vous prochainement.

En fonction de vos besoins, la PTA assure, en accord avec votre médecin traitant, sur une période limitée, les missions suivantes :

- Vous apporter de l'information sur les aides existantes,
- Faire le lien avec les professionnels qui interviennent à votre domicile,
- Aider à organiser votre retour à domicile après une hospitalisation
- Faciliter votre quotidien

La finalité de la PTA est de permettre votre retour et/ou votre maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Qui on est :

L'équipe est composée de :

- 1 médecin coordinateur
- 3 infirmières coordinatrices
- 2 assistantes de coordination
- 1 responsable administratif

La PTA peut mobiliser également les compétences des professionnels suivants : ergothérapeute, diététicienne, psychologue.

La PTA est portée par l'association loi 1901 à but non lucratif VVCS. Elle est financée par l'ARS et n'induit **aucun frais pour vous**.

Vos droits :

L'intervention de la PTA implique un partage d'information entre les professionnels, par téléphone, mails, logiciel sécurisé et rencontres.

La PTA s'engage à respecter votre vie privée. Les informations vous concernant sont recueillies dans le respect du secret professionnel (conformément à la Loi du 4 mars 2002) et peuvent être utilisées, de façon anonyme, à des fins statistiques et d'évaluation.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en vous adressant à l'équipe de Symbiose.

Vous êtes libre de renoncer à cet accompagnement à tout moment. Pour cela, vous en informez l'équipe de coordination.



